



Vol. 3, n° 1, juin 2015

La MRC et le CLD de la Côte-de-Beaupré : des ressources gagnantes!

Suite à des mois plus difficiles, il apparaît important de saluer le travail et les efforts soutenus des ressources disponibles à la population et aux entreprises sur la Côte-de-Beaupré. Après des conditions incertaines l'automne dernier, nous tenons à vous informer que le Centre local de développement (CLD) de La Côte-de-Beaupré conservera son mandat de développement économique dans la région. Ayant comme mission de favoriser et de soutenir l'émergence de projets structurants visant le développement de l'économie et de l'emploi, la Côte-de-Beaupré peut être fière des nombreux services offerts par son CLD, lequel participe sans nul doute au développement de la région.

De son côté, la MRC de La Côte-de-Beaupré assure plusieurs services pour le territoire de ses neuf (9) municipalités membres, et ce, depuis plus de 30 ans. Plusieurs compétences lui sont déléguées telles que le maintien du schéma d'aménagement, la conformité des plans et règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement, la préparation des rôles d'évaluation foncière des municipalités locales, le maintien de la Cour municipale, la gestion des territoires non organisés, la gestion des cours d'eau et des programmes de rénovation de la Société d'habitation du Québec, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion des matières résiduelles et d'un schéma de couverture de risques incendie et plus encore.

Tous les services et ressources offerts par la MRC et le CLD de la Côte-de-Beaupré contribuent au développement de la région ainsi qu'au mieux-être de sa population et de ses entreprises. Soyons fière du travail accompli par ces deux entités!

PLUMobile m'amène au Festival d'été de Québec!

Par Marc-André Avoine, CLD de la Côte-de-Beaupré

Résidents de la MRC de La Côte-de-Beaupré et touristes pourront profiter d'une navette spéciale de PLUMobile pour se rendre au Festival d'été de Québec.

La navette sera offerte les vendredis (10 et 17 juillet 2015), samedis (11 et 18 juillet 2015) et dimanches (12 et 19 juillet 2015). PLUMobile offrira un départ vers 18h et un retour à minuit. Le véhicule fera le trajet et les arrêts habituels de l'Express Desjardins.

Pour le retour, l'embarquement se fera au coin des rues Saint-Joachim et Honoré-Mercier. Le coût sera de 4,50 \$ par passage (9 \$ aller-retour). Les laissez-passer mensuels (PLUMobile et métropolitain) seront aussi acceptés.

Rappelons que la gestion et la coordination de PLUMobile sont assurées par le **CLD de la Côte-de-Beaupré**.

Pour connaître l'horaire complet, les tarifs ou pour toute autre information, visitez www.plumobile.ca ou communiquez avec nous au 418 827-8484 ou 1 866 824-1433.



Crédit : CLD de la Côte-de-Beaupré

La force de travail de la MRC

Une nouvelle recrue!

La MRC de La Côte-de-Beaupré est fière de vous annoncer l'arrivée de Madame Monique Marier au poste de coordonnatrice en sécurité incendie. En poste depuis février dernier, Madame Marier est pompière depuis 1986 et travaille dans le domaine de la sécurité incendie depuis près de 30 ans.

Toute l'équipe de la MRC lui souhaite la bienvenue et la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions!

25 ans de bon service!

La MRC tient également à souligner les 25 belles années de service de Madame Sylvie Hardy au sein de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Un merci tout particulier à cette employée en or qui donne constamment le meilleur d'elle-même!

Mot du préfet

La MRC a le vent dans les voiles – La Côte-de-Beaupré est au courant



Crédit : MRC de
la Côte-de-Beaupré

Beaucoup de travail a été effectué depuis l'automne dernier et d'autres défis importants nous attendent, notamment la mise en service de notre parc éolien communautaire prévue pour décembre 2015 ainsi que le début de la construction de la minicentrale Hydro-Canyon Saint-Joachim et il en reste encore à faire avec le souci de relever des défis importants.

Il me fait donc plaisir, encore une fois, de vous entretenir sur les principaux dossiers réalisés ou en cours de réalisation par le biais de ce journal régional.

Règlements de concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC

Dans le but de respecter les exigences de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), les municipalités locales se doivent d'élaborer, modifier et présenter à leur municipalité régionale de comté (MRC) un plan et des règlements d'urbanisme conformes à son schéma d'aménagement entré en vigueur le 17 janvier 2014. À ce jour, trois (3) municipalités (Boischatel, Saint-Joachim et Sainte-Anne-de-Beaupré) ont adopté leurs règlements et ont reçu la conformité de leurs règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement de la MRC. Les autres municipalités sont en voie de l'obtenir.

Banque de terres agricoles

Le 30 avril dernier, une conférence de presse s'est tenue à la MRC annonçant le démarrage d'un service de banque de terres agricoles en lien avec la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Le premier à voir le jour dans la région de la Capitale-Nationale. L'objectif est de jumeler des producteurs agricoles et des jeunes de la relève avec des propriétaires fonciers dont les terres à potentiel agricole sont inexploitées. Ce nouveau service favorisera des jumelages dans le but de faciliter le démarrage de projets entre producteurs et propriétaires. Les personnes souhaitant louer des terres sont invitées à s'inscrire sur le site de la MRC à l'adresse suivante : www.mrcotedebeaupre.com.

UNE BELLE OPPORTUNITÉ POUR LA RELÈVE AGRICOLE, LE TRANSFERT DE FERMES OU LA VENUE DE NOUVEAUX PRODUCTEURS SUR LE TERRITOIRE!

Minicentrale – Société Hydro-Canyon Saint-Joachim

TRÈS BONNE NOUVELLE! - Le gouvernement du Québec a délivré à Hydro-Canyon Saint-Joachim un certificat d'autorisation pour le projet d'aménagement d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne, sur le territoire de la paroisse de Saint-Joachim, conformément au décret numéro 1139-2014 en date du 17 décembre 2014 et publié dans la Gazette officielle le 14 janvier 2015.

Hydro-Québec – Programme de mise en valeur intégrée (PMVI)

UNE AUTRE BONNE NOUVELLE! -La MRC et la municipalité de Saint-Tite-des-Caps se sont vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI), une somme de 376 358 \$. Elles se sont entendues pour investir ce montant dans l'amélioration du bâtiment d'accueil, de l'accès et des sentiers de la Corporation du Sentier des Caps.

Création d'un parc régional sur le TNO Sault-au-Cochon

Le conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré a adopté, à sa séance régulière, le 6 mai dernier, une résolution confirmant l'intention de la MRC à créer un parc régional sur le territoire non organisé (TNO) Sault-au-Cochon. Il est de l'intérêt public de protéger et mettre en valeur le TNO Sault-au-Cochon. De plus, la MRC souhaite conserver ses pouvoirs de gestion foncière et forestière.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter un bel été et sachez que le conseil de la MRC continue à être proactif et s'investit pleinement dans d'autres dossiers importants à traiter comme par exemple l'embellissement de la Route 138, la redistribution équitable des revenus provenant du Parc éolien et de la minicentrale.

Jean-Luc Fortin

Préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré et maire de Sainte-Anne-de-Beaupré

Appel de projets pour la culture sur la Côte-de-Beaupré

La MRC et le CLD de La Côte-de-Beaupré en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications lancent un appel de projets visant le développement culturel sur la Côte-de-Beaupré. Dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2015, l'appel de projets s'adresse aux organismes sans but lucratif, aux coopératives, aux municipalités et aux fabriques de la Côte-de-Beaupré qui veulent entreprendre un projet à volet culturel. Les projets peuvent être de l'ordre de 1 000 \$ à 7 500 \$ et l'aide financière disponible ne peut pas excéder 50 % au coût du projet. Cet appel de projets soutient les initiatives culturelles locales visant la réalisation de projets au bénéfice des citoyens ainsi que les activités de médiation culturelle avec différents publics tels que les familles, les jeunes et les aînés. Pour plus d'informations, veuillez contacter Madame Marie-Claude Dubé, agente de développement culturel et rural au CLD de la Côte-de-Beaupré, au 418 827-5256 poste 205.

Fin des activités récréotouristiques au site Les Sept-Chutes

Situé à Saint-Ferréol-les-Neiges, le site Les Sept-Chutes a mis fin à ses activités en janvier dernier. Dans un communiqué officiel, Hydro-Québec et la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges expliquent cette décision par l'analyse de l'expérience d'exploitation du site des dix dernières années ainsi que par la rigueur économique actuelle. Mentionnons que des investissements majeurs auraient été nécessaires pour revitaliser le site et ainsi répondre aux besoins des clients.

À noter que la cessation des activités touchent uniquement les activités récréotouristiques et les visites d'installations. Propriété exclusive d'Hydro-Québec, le site Les Sept-Chutes continuera ses activités de production d'énergie. La protection du patrimoine bâti et technologique sera également assurée par Hydro-Québec.

De son côté, la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges analyse et étudie différents scénarios afin de relocaliser ses activités récréotouristiques.

Fermeture de la Station Blü bains nordiques à Saint-Tite-des-Caps

En opération depuis 2011, Station Blü bains nordiques a été forcé de mettre la clé dans la porte en mars dernier. La morosité économique des derniers mois, les froids records de l'hiver et coups durs essuyés par l'entreprise au cours de sa courte vie ont eu raison de la station de relaxation.

Construit au coût de 5 millions \$ et reconnu à l'international pour son design novateur, la Station Blü avait été nommée l'un des plus beaux spas au monde par le magazine *Condé Nast Traveler*.

Il semble donc que l'industrie récréotouristique de la Côte-de-Beaupré est actuellement en restructuration. De nombreux projets sont d'ailleurs dans les cartons tels que la revitalisation du quai à Sainte-Anne-de-Beaupré ainsi qu'un parc aquatique et un centre multifonctionnel au Mont-Sainte-Anne. Des projets qui, espérons-le, dynamiseront le milieu touristique sur la Côte-de-Beaupré.

Les nouvelles de ma MRC

De manière à rendre ce bulletin dynamique et près des gens, nous souhaitons diffuser des informations provenant des citoyens du territoire. Ainsi, si vous détenez des informations intéressantes sur votre milieu de vie, sur des activités à réaliser ou encore sur une personnalité surprenante qui, par son talent ou ses convictions, contribue positivement au développement de la Côte-de-Beaupré, n'hésitez pas à nous soumettre vos idées d'articles et vos photos. Pour ce faire, envoyer vos documents à l'adresse suivante :

vanessachalifour@mrccotodebeaupre.qc.ca

Programmes en rénovation domiciliaire

Dans le discours sur le budget 2015-2016, le gouvernement du Québec a annoncé des investissements de 35 millions \$, dont 25 M \$ au Programme d'adaptation de domicile (PAD) et 10 M \$ au nouveau Programme de réparations en région (PRR). Ces investissements permettront de poursuivre des interventions dans les programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec.

Nouveau programme de réparations en région

Ce nouveau programme s'adresse aux propriétaires occupants à revenu faible ou modeste vivant en milieu rural pour leur permettre de corriger des défauts majeurs sur leur résidence. Le Programme de réparations en région (PRR) remplacera les programmes RénoVillage (RVI) et Réparations d'urgence (PRU) qui ne sont pas reconduits. Les normes et les modalités du nouveau programme seront communiquées dès que le gouvernement aura donné les approbations préalables à sa mise en œuvre.

Programme d'adaptation de domicile (PAD)

Pour la subvention de base, les revenus ne sont pas pris en considération. L'admissibilité est déterminée en collaboration avec le CLSC, qui doit juger de la limitation des personnes à accomplir leurs tâches quotidiennes. Dans un rapport d'évaluation, le CLSC doit démontrer que la déficience est significative et persistante et que les incapacités de la personne nécessitent que des modifications soient apportées à son domicile.

Autres programmes

Suite aux investissements annoncés, aucun nouveau budget n'a été prévu pour l'année 2015-2016 pour les autres programmes d'amélioration de l'habitat, soit :

- Le Programme Rénovation Québec (PRQ)
- Le programme Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA)
- Le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH) et
- Le Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite.

Service de l'évaluation foncière

Le service de l'évaluation foncière de la MRC de La Côte-de-Beaupré confectionne et met à jour le rôle d'évaluation foncière de sept de ses neuf municipalités (sauf les villes de Beaupré et de Sainte-Anne-de-Beaupré) ainsi que ses deux territoires non organisés, et ce, conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1)*. Parmi ses tâches, le service d'évaluation produit entre autres un rôle d'évaluation qui est utilisé pour consulter la valeur de chacune des propriétés s'y trouvant.

Pour plus d'information, contactez Monsieur Luc Fortin, Technicien responsable en évaluation foncière, au 418 824-3420 poste 226 ou à l'adresse suivante : lucfortin@mrccotodebeaupre.qc.ca.

Saviez-vous que?

La MRC de La Côte-de-Beaupré agit à titre de municipalité locale à l'égard des territoires non organisés, à savoir le TNO Lac-Jacques-Cartier et le TNO Sault-au-Cochon. À eux seuls, ces deux TNO couvrent un peu plus de 85 % du territoire de la MRC, soit 4 335 km².

À titre de gestionnaire des territoires non organisés, la MRC a signé une entente de délégation avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, laquelle lui confère la responsabilité de planifier, en concertation avec l'ensemble des intéressés, l'aménagement intégré des ressources du territoire.

Ça se passe chez nous!

À vous de jouer!

Le schéma de couverture de risques de la MRC de La Côte-de-Beaupré

La Loi sur la sécurité incendie confie aux autorités régionales la responsabilité d'élaborer un schéma de couverture de risques. Ce schéma doit comprendre tous les aspects de la sécurité incendie tels que la formation du personnel, les équipements, les infrastructures, la coordination des ressources, la prévention, le suivi des dossiers et bien plus encore.

Pour la réalisation et la mise en œuvre du schéma de couverture de risques, la MRC travaille en collaboration avec les municipalités locales afin de répondre aux orientations ministérielles en matière de sécurité incendie, et ce, afin de réduire de façon significative les pertes humaines et matérielles attribuables aux incendies. La MRC de La Côte-de-Beaupré préconise donc une approche préventive plutôt que réactive.

La MRC entame actuellement la révision de son Schéma de couverture de risques, lequel entrera en vigueur en 2016, et ce, pour les 5 années suivantes.

Le grand ménage, pensez écocentre

C'est le temps du grand ménage? Profitez-en pour réduire les risques d'incendie à l'intérieur et à l'extérieur de votre propriété!

À l'extérieur : Couper les branches et les arbres susceptibles de tomber sur les fils électriques. Évitez de faire brûler ces résidus et apportez-les plutôt à votre écocentre municipal.

À l'intérieur : Débarrassez-vous des produits domestiques dangereux (peintures, aérosols, piles, ampoules, huiles usées) à votre écocentre. Avant de jeter meubles, vêtements ou autres, tentez de récupérer ou consultez le Bottin du réemploi pour connaître les points de dépôt les plus proches de chez vous.

La prévention, c'est une priorité!

Désencombrement des sorties de secours

Tentez le plus possible de ne pas encombrer votre balcon ou votre patio de boîtes et d'objets divers. Gardez toutes les sorties de secours accessibles, visibles et libres de tout encombrement. Évitez d'entasser les sacs de déchets de long d'un bâtiment en attendant le passage du camion de collecte.

Avertisseur de fumée et détecteur de monoxyde de carbone

Au changement d'heure, avez-vous pensé à changer la pile de vos avertisseurs de fumée? Sinon, faites-le maintenant! Vérifiez votre avertisseur de fumée et la date de fabrication inscrite sur le boîtier de l'appareil. S'il a plus de 10 ans, changez-le ou demandez à votre propriétaire de le faire. Rappelez-vous qu'un avertisseur de fumée fonctionnel peut vous sauver la vie en cas d'incendie. Pour ceux qui possèdent des appareils au combustible, assurez-vous d'avoir un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel.

Les risques du BBQ

Quoi de plus agréable qu'un bon repas cuisiné sur le barbecue. Avant de vous en servir, vous devez procéder à une petite inspection. Retirez toutes les pièces mobiles et nettoyez bien l'intérieur et l'extérieur. Utilisez de l'eau savonneuse pour vérifier s'il y a des fuites, en aspergeant les raccords. Changez les pièces défectueuses ou brisées. En cas de doute, veuillez-vous informer à une personne compétente en la matière.

Pour plus d'informations

La prévention, c'est l'affaire de tous! N'hésitez pas à vous informer auprès du service incendie de votre municipalité ou encore auprès de la MRC à Madame Monique Marier au 418 824-3420 poste 240 ou à l'adresse suivante : moniquemarier@mrccotedebeaupre.qc.ca.

Fonds régional d'embellissement de la route 138

Contribuer à améliorer l'affichage commercial et l'aménagement paysager

Favoriser la réalisation d'enseignes et d'aménagements paysagers de qualité bien intégrés aux paysages environnants, tels sont les objectifs du *Fonds régional d'embellissement de la route 138*. Étant l'une des principales artères routières dans la région, la route 138 traverse divers types d'unités de paysages culturels. Le cadre bâti y étant diffus, il apparaît nécessaire de revitaliser et d'harmoniser cet axe structurant par la mise en valeur de l'affichage commercial et des aménagements paysagers.

Ce fonds, élaboré conjointement par la MRC et le CLD de la Côte-de-Beaupré, répond aux objectifs de divers outils de planification ou de sensibilisation mis sur pied sur la Côte-de-Beaupré que sont :

- Le Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré;
- Le Plan stratégique de développement durable de la MRC de La Côte-de-Beaupré;
- Le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi du CLD de La Côte-de-Beaupré;
- Le Plan paysage de la route 138 de la Table de concertation des paysages de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est.



Enseigne du restaurant La Piazzetta.
Crédit : ICI l'Info.

Bâtiments et travaux admissibles

Ce fonds s'adresse aux bâtiments de nature commerciale et industrielle situés sur la route 138, c'est-à-dire entre Boischatel et Saint-Tite-des-Caps. Les travaux admissibles concernent les enseignes commerciales permanentes extérieures et les plantations de végétaux permanents ou l'installation de matériaux servant à l'aménagement paysager. Il est à noter que les enseignes et travaux doivent être visibles de la route 138 et situés en cour avant seulement.



Enseigne Boucherie de la Côte.
Crédit : CLD de la Côte-de-Beaupré.

Coûts minimum des travaux

Le coût minimum des travaux doit être de 1 000 \$ et la subvention maximale accordée représente 50 % du coût des travaux admissibles jusqu'à un maximum de 4 000 \$. D'une durée de trois ans (2013-2016), ce fonds, nouvellement bonifié, met à disposition 20 000 \$ par an. Il s'agit donc d'un levier qui permettra des investissements de 120 000 \$ et plus pour embellir les abords de la route 138.

Projets réalisés

A titre de réalisations, notons l'enseigne du restaurant *La Piazzetta* et de la boulangerie *À chacun Son Pain* à Beaupré ainsi que l'enseigne de la *Boucherie de la Côte* à Sainte-Anne-de-Beaupré.

Pour plus d'informations

Madame Françoise Roy, chargée de projet au CLD de La Côte-de-Beaupré, au 418 827-5256 poste 208 ou par courriel à l'adresse suivante : paysages@cldcbd.net.

Préservation du patrimoine bâti de la Côte-de-Beaupré

Le Programme d'aide à la restauration patrimoniale vise la conservation, la mise en valeur et la transmission du patrimoine bâti de la Côte-de-Beaupré. Une subvention de l'ordre de 15 000 \$ peut être accordée aux propriétaires d'immeubles admissibles, lesquels doivent entre autres être inclus dans l'inventaire patrimonial de la MRC. Pour plus d'informations, contactez Madame Mélissa Ennis, conseillère en rénovation patrimoniale, au 418 824-3420 poste 224 ou à sarp@mrccotedebeaupre.qc.ca.



Portrait de l'agriculture sur la Côte-de-Beaupré

Par Sandra Garneau, MRC de La Côte-de-Beaupré

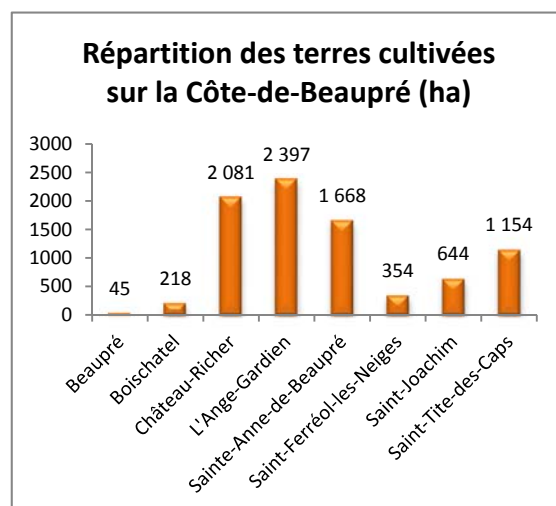
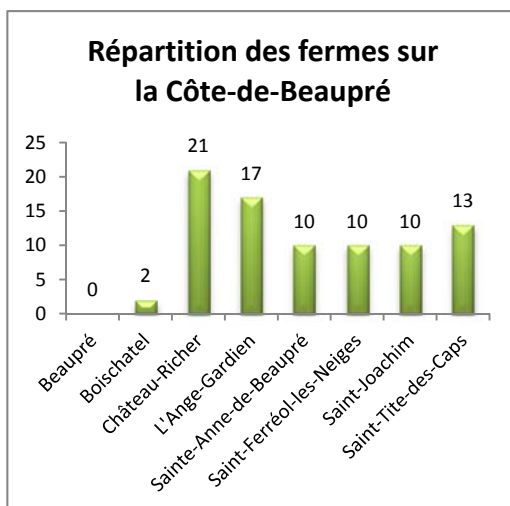
Le milieu physique

La Côte-de-Beaupré est caractérisée par la rencontre de deux régions physiographiques : au sud, les Basses-Terres du Saint-Laurent et au nord, les Laurentides. C'est le relief plat et la grande fertilité des Basses-Terres qui rendent propices la mise en culture de ses sols, une richesse reconnue depuis les premiers établissements de la Nouvelle-France. La portion nord du territoire présente un potentiel plus limité et est largement boisée.

La zone agricole, protégée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, s'étend sur une superficie totale de 23 890 hectares, soit près de 36 % du territoire de la MRC. Le climat sur la Côte de Beaupré est favorable à une diversité de productions agricoles et les sols qui présentent le moins de limitations à la culture sont situés à Saint-Joachim, Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré.

Participation à l'économie

En 2010, 83 fermes étaient présentes sur le territoire de la MRC et exploitaient une superficie de 8 562 hectares (forêt et agriculture confondues), dont 2 828 ha sont cultivés. La production laitière constituait la production animale la plus importante suivie de la production bovine. En 2010, la culture du foin et des pâturages comptait 1 847 ha, soit 65 % des superficies totales en excluant l'acériculture.



Le secteur agroalimentaire constitue l'un des cinq secteurs d'activités implantés sur le territoire de la Capitale-Nationale et qui offre un fort potentiel d'avenir. Les revenus de ce secteur sur la Côte s'établissaient à 10,4 M \$, soit 7 % de ceux de la Communauté Métropolitaine de Québec.

L'agriculture sur la Côte : périurbaine et multifonctionnelle

L'agriculture périurbaine est une activité agricole réalisée entre la ville et la campagne qui entretient des liens commerciaux avec le milieu urbain, un important marché à proximité, tout en tirant profit de terres agricoles de grande qualité (MAPAQ 2013).

De nombreux avantages découlent de ce type d'agriculture qui caractérise particulièrement l'ouest de la MRC :

- Valorisation de la biodiversité près des villes
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'érosion des sols
- Approvisionnement des villes en produits frais issus des environs immédiats
- Possibilités de contacts directs entre les consommateurs et les producteurs

La multifonctionnalité de l'agriculture contribue au développement durable du territoire

Contribution économique

- Production de biens alimentaires, d'activités touristiques et de produits de niche
- Création d'emplois dans différents domaines : production, transformation, commercialisation
- Contribution à l'économie régionale et à la diversification des sources de revenus



Contribution sociale

- Contribution au maintien, à la viabilité et au dynamisme du tissu social dans les zones rurales
- Préservation et transmission de l'héritage culturel
- Contribution à la sécurité alimentaire

Contribution environnementale

- Régulation du climat
- Lutte contre l'érosion des sols par le maintien d'un couvert végétal permanent

Pourquoi une banque de terre?

Depuis une vingtaine d'année, le Québec perd une ferme par jour. Il en compte actuellement un peu moins de 30 000 sur son territoire. Bien que le nombre de fermes sur la Côte-de-Beaupré soit relativement stable depuis une dizaine d'année, l'âge moyen des agriculteurs est relativement élevé (53 ans) et le tiers des agriculteurs qui prendront leur retraite n'ont pas de relève.

De plus, selon les estimations faites par le MAPAQ de la région Capitale-Nationale, on dénombrait, en 2005, 2 051 hectares de terres en friche sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré. À travers la province, diverses raisons sont évoquées pour justifier l'abandon des terres, notamment :

- L'arrêt des activités de l'agriculteur (retraite), sans la présence d'une relève
- Le manque de potentiel pour l'agriculture conventionnelle
- La forte consolidation engendrée par l'industrialisation de la production laitière, qui entraîne une sous-utilisation des terres de moindre potentiel
- Les anciennes terres vouées au pâturage ont souvent des sols fortement pierreux et de faible qualité, ce qui limite les possibilités de les remettre en culture

Devant ces constats, la MRC de La Côte-de-Beaupré souhaite se doter d'un outil de développement de projets agricoles. Constatant que le recours à la location de superficies pour cultiver était une avenue déjà utilisée entre agriculteurs et mise au fait de l'augmentation croissante des problématiques d'accès à la propriété pour les nouveaux agriculteurs, la MRC met sur pied une banque de terres agricoles. Cet outil permettra de valoriser le domaine de l'agriculture et du bioalimentaire, attirer sur son territoire de nouveaux agriculteurs et entrepreneurs, à temps plein ou à temps partiel, et accueillir de nouveaux arrivants sur son territoire.

Ça m'intéresse, comment ça fonctionne?

Vous avez un projet agricole et vous avez besoin d'une terre agricole? Que vous soyez agriculteur ou aspirant-agriculteur, s'inscrire à la banque de terre agricole de la MRC de La Côte-de-Beaupré est très simple. Il suffit de remplir le formulaire prévu à cette fin sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante : www.mrccotedebeaupre.com/zone_agricole.shtml

Faites parvenir ensuite votre inscription à l'adresse qui se trouve au bas du formulaire. La personne ressource au CLD vous contactera pour mieux établir vos besoins et pour détailler votre projet. Le CLD et la MRC veilleront à ce que soient mis en contact les propriétaires et les aspirants-agriculteurs dont les intérêts et les besoins pourraient se rejoindre. Les détails de l'entente sont ensuite laissés à la discrétion des participants. Pour plus d'information ou pour vous s'inscrire contacter :

Marie-Claude Dubé

Agente de développement culturel et rural
CLD de la Côte-de-Beaupré
418 827-5256 poste 205
marieclaudedube@cldcdb.net

Sandra Garneau

Aménagiste régional
MRC de La Côte-de-Beaupré
418 824-3420 poste 237
sandragarneau@mrccotedebeaupre.qc.ca

Les données utilisées pour cet article sont tirés du Plan de développement agricole (PDZA) de la MRC de La Côte-de-Beaupré dont la source principale est le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.



À surveiller!

Revitalisation du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré



Futur projet de revitalisation du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré.
Crédit : Corporation de développement du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré.

Du nouveau sur le territoire!

Au cours des prochaines années, c'est 1,2 millions \$ qui seront investis par différentes instances, dont notamment la MRC et le CLD de la Côte-de-Beaupré, la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, le ministère des Affaires municipales et la Communauté métropolitaine de Québec, afin de revitaliser le quai de Sainte-Anne-de-Beaupré. Ces travaux devraient être finalisés en 2017.

Une revitalisation qui signifie plus

La revitalisation du quai apportera son lot de nouveautés! Ce lieu deviendra un véritable pôle d'attraction touristique et économique pour l'ensemble de la Côte-de-Beaupré et plus largement pour la région de Québec. Plusieurs activités et animations pourront se rattacher à ce nouvel espace. Ce projet favorisera également le développement des croisières. En plus de la revitalisation du quai, la mise sur pied d'un parcours-découverte de 4,5 kilomètres est prévu, lequel pourrait comprendre des panneaux d'interprétation du patrimoine et de l'histoire, et ce, en plus d'une promenade sur pilotis, un bâtiment multifonctionnel et une base nautique.

Félicitons le travail de la Corporation de développement du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré pour cette belle initiative.

Construction d'une minicentrale hydro-électrique à Saint-Joachim

Au cours des deux prochaines années, la Société Hydro-Canyon Saint-Joachim Inc. ira de l'avant avec la construction d'une minicentrale sur la rivière Sainte-Anne du Nord, laquelle devrait être mise en service en novembre 2016.

Un investissement qui rapporte

D'une valeur de 60 à 65 millions \$, la minicentrale devrait rapporter 520 000 \$ par an en redevances, et ce, sur une période de 20 ans. Cette somme sera partagée entre la MRC de La Côte-de-Beaupré et la municipalité de Saint-Joachim. Cette dernière recevra 65 % du total. À noter que l'investissement pour la construction de la minicentrale sera entièrement assumé par la firme Axor, laquelle est actionnaire à 49 % du projet contre 51 % pour la MRC de La Côte-de-Beaupré et la municipalité de Saint-Joachim combinées.

Une construction sans désagrément

Attendu que le projet se situe dans le parc du Canyon Ste-Anne, une série de mesures ont été adoptées afin de minimiser les sources de désagréments potentiels pour la clientèle du parc durant la construction. Ainsi, les travaux bruyants seront réalisés à l'extérieur des heures d'ouverture du parc, les équipements et matériaux ne transigeront pas directement sur le territoire de ce dernier et le déboisement sera limité le plus possible et réalisé le plus rapidement possible.

Les travaux réalisés à ce jour incluent le déboisement et le décapage des aires temporaires et permanentes du projet. Quant à elles, les phases en cours comprennent la construction des routes d'accès, la réalisation des excavations pour la prise d'eau et l'évacuateur de crue ainsi que la mise en place d'un épi à l'amont afin de protéger la zone des travaux.

D'une puissance maximale de 23,2 MW, la minicentrale permettra notamment à la municipalité de Saint-Joachim de réinvestir l'argent des redevances dans des projets d'infrastructures, de sports et loisirs, de culture et d'environnement.

La conservation des milieux humides de la rivière Sainte-Anne du Nord

Par Marianne Blanchette, OBV Charlevoix-Montmorency

L'Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency (OBV-CM) a proposé, en mai 2015, des ententes de conservation volontaire pour les propriétaires des milieux humides forestiers situés dans le bassin versant de la rivière Sainte-Anne du Nord.

Une entente et des conseils personnalisés

Dans le cadre de ce projet, l'OBV-CM remettra aux propriétaires un cahier contenant une multitude d'informations sur la composition et les caractéristiques de leur milieu humide. Des recommandations pour la conservation et l'aménagement du site seront également proposées aux participants. Sur demande, dans les années suivant la signature des ententes, l'OBV-CM offrira également un suivi et un service-conseil pour les activités de protection et d'aménagement des milieux humides concernés.



Marécage arborescent situé à Saint-Tite-des-Caps
Crédit : OBV-CM

Une formule non-contraignante

Les ententes qui seront signées entre l'OBV-CM et les propriétaires forestiers sont volontaires, c'est-à-dire qu'elles n'ont aucune valeur juridique. L'engagement des propriétaires repose sur l'honneur et revêt un caractère moral plutôt que légal. Ils ne seront donc pas contraints de restreindre les activités qu'ils entreprennent sur leur terrain.

Des écosystèmes précieux

Les milieux humides sont des écosystèmes qui se situent à la limite entre le milieu terrestre et le milieu aquatique, et qui remplissent plusieurs fonctions.

- Ils représentent des habitats de choix pour plusieurs espèces floristiques et fauniques. On y retrouve des plantes carnivores, des orchidées, de la sauvagine, certains rapaces, des amphibiens, des poissons et certains mammifères.
- Les milieux humides participent au maintien de la qualité de l'eau. Ils assimilent les nutriments tels que l'azote et le phosphore, retiennent les sédiments, traitent certains pathogènes et éliminent des contaminants agricoles et urbains.
- Les milieux humides agissent comme des éponges. Ils captent l'eau et la relâchent ensuite progressivement. Ils régularisent ainsi les débits et contribuent à diminuer les impacts des inondations. De plus, ils ralentissent l'érosion des berges et conséquemment, l'apport de sédiments dans les cours d'eau.

Propriétaires forestiers recherchés

L'OBV-CM invite les propriétaires de milieux humides forestiers à entrer en contact avec la personne en charge de la mise en œuvre du projet, Marianne Blanchette, au 418 821-7056 ou par courriel à l'adresse suivante : marianne.blanchette@charlevoixmontmorency.ca.

Ce projet est réalisé en partenariat avec la Corporation d'actions et de gestion environnementales de Québec (CAGEQ) et avec la participation financière de la Fondation de la faune du Québec.

Les éoliennes de la Côte-de-Beaupré : un projet dans le vent!

Totalisant 365 MW, les Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré représentent l'un des plus grands sites éoliens au Canada et actuellement le plus grand chantier de construction dans la région de la Capitale-Nationale. Étant un projet communautaire, près de 50 % des revenus générés par ce parc seront versés à la MRC de La Côte-de-Beaupré. Ces revenus nets à la MRC s'élèveront en moyenne à 800 000 \$/an pendant toute la durée de l'exploitation, soit 20 ans.

À surveiller!

Stratégie régionale concertée de gestion durable des matières résiduelles

En janvier dernier, la MRC de La Côte-de-Beaupré a débuté une étude d'envergure. De quoi s'agit-il exactement?

Un projet collectif et durable

Cette démarche vise à gérer nos matières résiduelles de façon responsable et efficiente en impliquant l'ensemble des acteurs locaux et du grand public dans l'élaboration de mesures d'optimisation des pratiques actuelles de gestion.

Des services adaptés aux besoins

L'ensemble des mesures seront élaborées en adéquation avec les orientations gouvernementales et veilleront à intégrer les spécificités des municipalités locales. Le maintien de la qualité de service aux citoyens et l'optimisation des coûts de gestion seront notamment au cœur des préoccupations.

Des choix de gestion alliant qualité de vie, environnement et économie

Les mesures d'amélioration proposées viseront à :

- Réduire les nuisances associées à la gestion des matières résiduelles;
- Assurer la qualité de vie des citoyens;
- Favoriser le respect de l'environnement et la préservation des paysages; et
- Maximiser les retombées locales positives.

Pour plus d'informations

Madame Pauline Nazaret, conseillère en gestion des matières résiduelles, MRC de La Côte-de-Beaupré au 418 824-3420 poste 234 ou par courriel à l'adresse suivante : paulinenazaret@mrccotedebeaupre.qc.ca.

Le PGMR, deuxième édition...

À l'été 2014, la MRC de La Côte-de-Beaupré a entrepris la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Le PGMR est un outil de planification et de suivi des activités à entreprendre pour atteindre les objectifs du gouvernement liés à la gestion des matières résiduelles.

Freiner la production de déchets, optimiser la quantité et la qualité des matières collectées et développer des débouchés pour les matières viables et respectueux de l'environnement seront les mots d'ordre du futur PGMR. L'implantation du service de collecte des matières organiques dans la MRC fera notamment partie des priorités.

Le futur plan de gestion sera présenté en consultations publiques à l'automne 2015 et son entrée en vigueur est prévue pour décembre 2016.

La brigade Verte est de retour!

Pour un deuxième été, la Brigade Verte parcourra les rues des municipalités de la Côte-de-Beaupré afin d'aller à la rencontre des citoyens et de les sensibiliser à une saine gestion des matières résiduelles. La Brigade Verte sera également présente sur les sites des différents événements et festivals de la région tout au long de la saison estivale.

Ouvrez l'œil et n'hésitez pas à venir rencontrer notre patrouilleur, il se fera un plaisir de vous répondre et de vous donner de nombreux trucs et astuces pour une gestion écologique de vos déchets!

Parc animalier Zoofari

Situé à L'Ange-Gardien, le Parc animalier Zoofari a officiellement ouvert ses portes le 15 mai dernier. Dans un cadre sauvage, il est possible pour les visiteurs de côtoyer plus d'une trentaine espèces animales telles que les cerfs rouges, les wapitis, les daims, les mouflons et bien plus encore, et ce, sur un territoire totalisant 4,3 kilomètres de circonférence. Profitez-en également pour visiter la ferme où les animaux de la basse-cour vous attendent.



Crédit : Jean Verret Photographie

À noter que le Parc animalier est ouvert à l'année pour les groupes. La période d'ouverture pour le grand public est du 15 mai au 15 octobre. Le parc ouvre cependant ses portes au grand public les fins de semaine tout au long de l'année et lors de la période des fêtes. Bénéficiez de cette belle initiative locale, laquelle est une découverte d'intérêt pour tous les membres de la famille!

Pour plus d'informations, communiquez avec Zoofari au 418 800-0282 ou à info@zoofari.ca ou visitez le www.zoofari.ca.

Réserve nationale de faune du Cap Tourmente

Dans un cadre paysager spectaculaire, la Réserve nationale de faune du Cap Tourmente met à la disposition des visiteurs un centre d'interprétation, un réseau de sentiers pédestres de plus de 20 km ainsi que des activités d'interprétation sur la nature. Enclavée entre les montagnes et le fleuve Saint-Laurent, la Réserve accueille plus de 300 espèces d'oiseaux, dont la très renommée Grande Oie des neiges qui sillonne les lieux au printemps et à l'automne.

Située à Saint-Joachim, la Réserve nationale de faune du Cap Tourmente est ouverte tous les jours de 8h30 à 17h00 de la fin avril à la fin octobre. En période hivernale, la Réserve est ouverte les fins de semaine ainsi que pendant la semaine de relâche, et ce, de 8h30 à 16h00. Venez côtoyer la vie sauvage et en apprendre davantage sur la nature environnante.

Pour plus d'informations, communiquez au 418 827-4591 ou à l'adresse suivante : cap.tourmente@ec.gc.ca.

À l'agenda cet été!

Activités culturelles

- 19^e Gala d'élégance – Les belles autos d'hier (27-28 juin, Parc de la Chute-Montmorency)
- Messe pour les Premières Nations (28 juin, Basilique Ste-Anne)
- Neuvaine et fête de Sainte-Anne (17-26 juillet, Basilique Ste-Anne)
- Symposium Arts et Reflets (7-9 août, Moulin du Petit-Pré)
- La Grande Fête de la Côte-de-Beaupré (20-23 août, Ste-Anne)
- Zone artistique à la Galerie Ni Vu Ni Cornu (22-23 août, Ni Vu Ni Cornu)
- Messe commémorative dans les vestiges de la première église de Saint-Joachim (23 août, La Grande Ferme)

Activités sportives

- Le Tour du Cap Tourmente (6 juin, Saint-Joachim)
- Québec Méga Trail Solomon (10-11 juillet, Mont-Ste-Anne)
- Gran Fondo Mont-Sainte-Anne (19 juillet)
- Vélirium – Festival international et coupe du monde UCI de vélo de montagne (30 juillet au 2 août, Mont-Ste-Anne)

Pour plus de suggestions, consultez le site Web de Tourisme Côte-de-Beaupré au www.cotedebeaupre.com.



MRC de La Côte-de-Beaupré

3, rue de la Seigneurie
Château-Richer (Québec) G0A 1N0
Tél. : 418 824-3420
Télec. : 418 824-3917

Courriel : info@mrcotedebeaupre.qc.ca
Site Web : www.mrcotedebeaupre.com



facebook.com/mrcotedebeaupre



twitter.com/Cotedebeaupre